



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>14580</b>	<b>De M. Vincent Ledoux ( Renaissance - Nord )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Culture</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Culture</b>
<b>Rubrique &gt;</b> audiovisuel et communication	<b>Tête d'analyse &gt;</b> Maintien d'un magazine santé à la télévision publique	<b>Analyse &gt;</b> Maintien d'un magazine santé à la télévision publique.
Question publiée au JO le : <b>30/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la nécessité de maintenir une émission santé à la grille de programmes de la télévision publique au moment où l'on annonce l'arrêt programmé du « Magazine de santé ». Ce programme de *France 5* participe de la prévention, de l'éducation à la santé, de la pédagogie, de la science et de plusieurs autres grands enjeux de santé public. Elle entre donc pleinement dans la mission de service public de délivrance quotidienne d'une information médicale et scientifique de qualité. « Elle aide nos concitoyens à mieux s'informer, se former et à adopter de meilleures pratiques de santé publique. C'est un enjeu de santé publique », soutiennent près de 170 médecins et soignants dans une tribune collective publiée récemment par *Le Figaro*. Ceci d'autant plus qu'« en 25 ans, l'émission a relayé à l'antenne plus de 12 000 campagnes de santé », estiment-ils. Fort de ce constat, il lui demande si le Gouvernement soutient le principe du maintien d'une émission de santé grand public sur *France Télévision*.